# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU
## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

**Sommaire**


| | | |
|---|---|---|
| | Approbation du compte rendu de la séance du 1er juillet 2009. | |
| 2009.09.71 | Installations classées pour la protection de l'environnement : extension d'élevage (Gaec de Kergavarec) | 1828 |
| 2009.09.72 | Installations classées pour la protection de l'environnement : extension d'un élevage porcin à Plabennec au lieu-dit « Pennanc » | 1829 |
| 2009.09.73 | Marché de programmiste pour l'extension et la restructuration de l'école de Kerafloc'h : signature d'un avenant au contrat initial | 1829 |
| 2009.09.74 | Marché de programmiste pour l'extension et la restructuration de l'école de Kerafloc'h. Validation d'une option au contrat pour l'assistance au maitre d'ouvrage pour la passation du concours d'architecte | 1831 |
| 2009.09.75 | Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement | 1833 |
| 2009.09.76 | Tarifs publics 2009- additif | 1834 |
| 2009.09.77 | Création d'une structure extérieure multi-sports : demande de subvention | 1834 |
| 2009.09.78 | Signature d'un contrat d'économie d'énergie (CEE) avec EDF | 1835 |
| 2009.09.79 | Attribution d'une subvention exceptionnelle a l'association l'Aile | 1835 |
| 2009.09.80 | Modification du tableau des effectifs | 1836 |
| 2009.09.81 | Décision modificative n°3 | 1836 |
| 2009.09.82 | Motion de soutien aux agriculteurs | 1836 |
| 2009.09.83 | Motion en faveur d'un service postal public et contre la privatisation de la Poste | 1837 |


L'an deux mille neuf, le 30 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain Queffelec, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2009 Date d'affichage : 24 septembre 2009

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Alain Queffelec, Maire, Madeleine Le Boulc'h, Jean-Claude Le Pouleuf, Caroline L'Hostis, Florent Gayte, Isabelle Melscoët, Raymond Soria, Sylvie Nédélec, Didier Prigent, Gurvan Moal, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs Nadine Grimal, Martine Heuzet, Joëlle Calvar, Alain Coquillon, Florence Izénic, Yvon Jaouen, Claire Le Roy, Ludovic Madec, Morgane Pensel, André Queffélec, Yann Dupuy, Christine Marzin, Yves Vourc'h, Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall, Michel Kerjean, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration** : Monsieur Fabrice HURET à Mme Florence IZENIC et Mme Mona GUYONVARC'H à M Florent GAYTE.

**M Yann DUPUY a été nommé secrétaire de séance.**

La séance est ouverte à 20 h 00

Préalablement au passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire prononce la déclaration suivante concernant les débuts des travaux du tramway :
*« Le conseil de BMO du 10 septembre dernier, a officiellement lancé le Tram de Brest, avec un budget de 383 millions d'euros pour 15 km de voies. C'est le constructeur français Alsthom qui vient d'emporter le marché du matériel roulant.*
*Cet appel d'offre était d'ailleurs conjoint avec la ville de Dijon qui a un projet similaire.*
*Cette solution collective a permis de faire baisser significativement le prix des matériels roulants. La construction de la première ligne offre l'opportunité de créer un nouveau réseau de transport en commun performant, de repenser l'agglomération, de l'embellir et de libérer l'espace public. Cette ligne est-ouest desservira les principaux secteurs d'habitat, d'emploi et d'activité.*
*Elle devrait être empruntée par 45 000 voyageurs par jour.*
*Ainsi, 27 % de la population de l'agglomération et 38 % des emplois seront directement desservis à moins de 450 mètres du tracé. Le réseau de bus existant sera restructuré et amélioré, avec un objectif de 27 % de voyageurs supplémentaires.*
*Ce projet tramway est un lien entre les projets de développement de la métropole. Ainsi, des portes de Plouzané au cœur de l'ouest Guipavasien, il réunira Thales à Ikea, d'une seule traite et sans embouteillage. Le tramway est une occasion de créer un véritable réseau de transport en commun solidaire, accessible aux personnes à mobilité réduite. Les vélos seront acceptés dans le tramway aux heures creuses. Les fréquences des bus existants seront améliorées et tout le monde pourra profiter du réseau. Nous demanderons à ce que nos quartiers éloignés bénéficient de ces avancées. Le Tram, mode de transport moderne, offre une alternative à l'utilisation de l'automobile. Fonctionnant à l'électricité, le Tram ne produit aucun gaz à effet de serre, contribuant ainsi à préserver l'environnement en réduisant les pollutions urbaines.*
*Rendez-vous en juin 2012 pour l'inauguration… »*

Ensuite, au nom du groupe « Agir pour Guipavas », Monsieur Florent Gayte s'exprime au sujet du projet de « taxe carbone » :

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

*Je voudrais prendre position sur le projet de nouvelle taxe que souhaite créer le gouvernement de Monsieur Sarkozy. Je veux bien sûr parler de la taxe carbone. Une occasion magnifique de créer une véritable fiscalité durable à été ratée. Quel rendez-vous manqué !*
*Une fois n'est pas coutume, Monsieur Sarkozy l'opportuniste, a profité du contexte issu des élections européennes pour laver plus vert. Il propose de créer une taxe parfaitement injuste socialement et contre-productive écologiquement.*
*Car il ne faut pas se leurrer, les salariés ne choisissent pas tous leur lieux de résidence. Tous n'ont pas le luxe de vivre à proximité de leur travail. Dans un contexte de crise déjà difficile pour eux ils vont de nouveau être taxés. Il ne faut jamais oublier que le salaire médian en France est de 1 350€ par mois.*
*Alors pour adoucir la pilule, notre Président a annoncé des mécanismes de compensation … pour la première année uniquement. Jamais l'engagement n'a été pris de reconduire ces mécanismes en 2011.*
*De plus la compensation sera la même quel que soit le niveau de ressources. En somme, un assujetti à l'ISF pourra toucher la même compensation qu'un bénéficiaire du RSA. De plus en taxant uniquement les énergies fossiles, tout est fait pour favoriser le nucléaire. Soit, nous ne sommes pas contre le nucléaire, mais en parallèle aucun plan ambitieux sur les énergies renouvelables n'a été annoncé.*
*En effet, aucun engagement n'a été pris quant à l'utilisation des fonds collectés par cette taxe. Que je sache, elle ira directement dans le Budget de l'Etat. Que va devenir cet argent ? Aucun engagement d'action en faveur du développement durable. Quant on voit la capacité de gestion de notre Etat :(déficit doublé en 1 an à plus de 7% de notre PIB), permettez-moi d'avoir de sérieux doutes sur l'utilisation verte de cette taxe carbone.*

*Alors sommes-nous contre une fiscalité favorisant le développement durable ? Bien sûr que non. Mais construire une fiscalité durable suppose qu'elle prenne en compte les trois piliers du développement durable : l'écologie, la solidarité et l'économie. Elle supposerait donc de revenir immédiatement sur le bouclier fiscal. Elle supposerait d'avoir le courage, sans reculer au dernier moment, de s'attaquer aux niches fiscales.*
*Alors ce serait déjà plusieurs milliards d'euros qui seraient dégagés pour notamment abonder un fond spécifique destiné à développer l'économie durable, stimuler l'innovation en matière de déplacements propres et de recherche sur les énergies renouvelables.*
*Car, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de croire qu'acheter un véhicule utilitaire électrique relève du parcours du combattant à l'heure actuelle.*
*Au lieu de cela, je tiens à rappeler qu'il y a un an notre Président allouait des millions d'euros à nos constructeurs automobiles sans aucune contrepartie en matière de développement durable. Quelle cohérence!*
*Une fois ce fonds en faveur du développement durable créé, on pourrait alors se poser la question de fixer un prix au carbone. Car effectivement il a un coût pour la collectivité et notre planète. Bien évidemment il nous faut aller vers moins de consommations énergétiques. Mais il me paraîtrait logique au lieu d'inventer une usine à gaz (à effet de serre) de prendre en compte les ressources des individus en amont.*
*Agir Pour Guipavas est fermement engagé dans une politique en faveur du développement durable depuis son arrivée aux responsabilités.*
*Agir pour le développement durable demande un travail de fond de sensibilisation, de pédagogie et de transformation de nos modes de pensées et d'actions. Ce travail ne saurait être réduit à de la simple communication.*
*La taxe carbone à la sauce Sarkozy n'est qu'une manœuvre politicienne. Une nouvelle occasion pour ce gouvernement de taxer toujours les mêmes : les plus modestes. Il s'agit finalement d'un rendez-vous manqué par notre gouvernement qui prend ainsi le risque d'opposer une partie de nos concitoyens aux préoccupations environnementales.*
*Agir pour Guipavas espère que nos Députés sauront transformer ce texte pour en faire un vrai outil de fiscalité durable. »*

En réaction à cette intervention Monsieur Vigouroux estime que celle-ci est inopportune dans la mesure où elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour, privant ainsi les groupes minoritaires de la possibilité de préparer une réponse argumentée.
Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait possible aux groupes politiques de s'exprimer ainsi sur des sujets d'actualité.
Bien qu'il estime que cette intervention concernant la politique nationale n'ait pas sa place en séance de Conseil Municipal, Monsieur Kerjean se prononce en faveur de la taxe carbone, même si elle aurait dû être aménagée, en fonction de critères sociaux.

Avant de présenter à l'assemblée les esquisses de la future halle des sports et loisirs, Monsieur Prigent apporte les précisions suivantes, suite à diverses interventions lors des précédentes séances de conseil : il indique qu'outre la pétanque et le tennis de table, toutes les associations guipavasiennes pourront bénéficier de l'espace de détente. Il précise aussi que le coût final du complexe du Crann à Gouesnou s'élève à 3,4 millions d'euros et non 1 million d'euros comme avancé par ailleurs ; le complexe sportif de l'Avel Vor à Plougastel a, pour sa part, couté 4,3 millions d'euros. Il réfute enfin les accusations de clientélisme concernant ce projet et souhaiterait obtenir des précisions complémentaires à ce sujet.
Il termine en indiquant que le choix de cet emplacement s'est bien sûr effectué dans le cadre d'une réflexion globale sur le devenir du complexe de Kercoco.
Madame Campion précise qu'à l'origine l'estimation des coûts des salles de Gouesnou et Plougastel s'élevait également à 1 million d'euros ; elle espère que la différence avec le coût final de la future salle de Guipavas ne sera pas aussi élevée.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2009

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| **2009.09.71** | **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: EXTENSION D'ELEVAGE (GAEC DE KERGAVAREC)** |

Le GAEC de Kergavarec, dont le siège est à Lestaridec, a demandé l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage de vaches mixtes suite à la reprise partielle et totale de deux exploitations laitières.

Dans le projet, l'effectif comprendrait 165 vaches mixtes et leur suite (140 vaches laitières et 25 vaches allaitantes), ainsi que 25 bovins à l'engrais répartis sur les sites de Saint-Erep (site principal accueillant les vaches laitières), Taraignon et Kergarc à Plabennec, et Kergavarec à Guipavas.

Par arrêté du 22 juillet 2009, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête s'est déroulée du 17 août au 17 septembre 2009 ; les permanences du Commissaire Enquêteur se tenaient en Mairie de Plabennec.

La surface agricole utile de l'exploitation s'élève à 163.15 ha répartis sur les communes de Guipavas et Plabennec.

Le plan d'épandage est réparti sur les communes de Guipavas et Plabennec. La surface épandable est de 134,06 ha.

***Avis des Commissions***

*- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable :* ***Favorable***
*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable :* ***Favorable***

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité**

| 2009.09.72 | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN A PLABENNEC AU LIEU-DIT «PENNANC» |
|---|---|

L'EARL Rousval, de Plabennec, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation pour l'extension d'un élevage porcin à Plabennec, au lieu-dit « Pennanc ».

Le but est de porter l'effectif à 239 porcs reproducteurs, 1224 porcelets en post-sevrage et 2108 porcs charcutiers et cochettes non saillies, soit 3070 animaux équivalents.

Par arrêté du 7 août 2009, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête se déroule du 14 septembre au 14 octobre 2009 ; les permanences du Commissaire Enquêteur se tiennent en Mairie de Plabennec.

La production annuelle de lisier sera de 5852 m3 après projet. Le plan d'épandage aura une surface de 97.5 ha recevant des déjections, dont 31.7 exploités par l'éleveur.

Le périmètre d'épandage se situe sur les communes de Plabennec, Kersaint-Plabennec, Guipavas (un terrain au lieu-dit « Kerjean ») et la Forest-Landerneau.

***Avis des Commissions***

*- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable:* **la commission estime que le traitement des effluents n'est pas pris en compte dans le dossier, l'épandage étant la seule solution retenue. Elle décide de s'abstenir.**
*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Abstention***

**Avis du Conseil Municipal : 31 abstentions et 2 avis défavorables** (Yvon Jaouen, Catherine Guyader)

| 2009.09.73 | MARCHE DE PROGRAMMISTE POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE KERAFLOC'H : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL |
|---|---|

Par délibération du 11 février 2009, le Conseil Municipal a retenu le Groupe Menighetti Programmation associé au Cabinet Armor Economie pour l'étude de programmation concernant la réalisation d'un complexe multipolaire au 40 rue du Douvez (Extension et rénovation de l'école de Kerafloc'h).

Le premier scénario présenté pour tester la faisabilité du projet sur le terrain pressenti était un scénario de plain-pied pour les locaux de l'école, respectant ainsi les demandes des utilisateurs.
Le Comité de pilotage souhaite à présent développer un scénario en R+1 pour les locaux de l'école, afin de réduire l'emprise au sol du bâtiment et de diminuer les coûts de construction du projet.

**La mission proposée consisterait à étudier la faisabilité de ce scénario :**

- en prenant en compte une nouvelle variante de restructuration / extension en cohérence avec les contraintes d'implantation et de rapport de proximité / contiguïté demandés pour un certain nombre de locaux,

- en formalisant les impacts sur le fonctionnement de l'ensemble du projet :
  - école en R+1,
  - autonomie de fonctionnement des locaux utilisés également par les associations,
  - restructuration de l'existant pour l'optimisation de l'usage des locaux,
  - organisation de l'extension sur la parcelle et articulation avec l'existant.

- en adaptant le coût prévisionnel des travaux ***(Armor Economie)***

- en établissant la fiche scénario d'aide à la décision qui présente :
  - le schéma-test de faisabilité sur la base des plans fournis par la Ville,
  - l'argumentaire d'aide à la décision,
  - l'enveloppe financière ***(Armor Economie)***

**Décomposition des coûts et des délais**

| PHASES | Nombre de jours d'étude et coûts unitaires | | | | | TOTAL | DÉLAIS A LA NOTIFICATION DE LA COMMANDE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | MENIGHETTI Programmation | | | ARMOR ECONOMIE | | | |
| | Chargée d'études | Attaché d'études DAO | déplacts réunions | Econom | déplacts réunions | | |
| | 550 € | 450 € | | 650 € | 100 € | | |
| Développement scénario R+1 | 1 | 1 | *0* | 1 | *1* | **1 750,00 €** | 3 semaines |
| | | | | | | | |
| **S/Total HT - Phase 1** | **1 000,00 €** | | | **750,00 €** | | | |
| TVA (19,6 %) | 196,00 € | | | 147,00 € | | 343,00 € | |
| **TOTAL TTC - Assistance** | **1 196,00 €** | | | **897,00 €** | | **2 093,00 €** | |

**MONTANT TOTAL DU MARCHE**

| ENTREPRISE RETENUE | TOTAL HT sans option Assistance au Maître d'Œuvre | Montant HT de l'avenant | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|---|---|---|---|---|
| Groupe Menighetti Programmation associé au Cabinet Armor Economie de Lorient | 12.000,00 € | 1.750.00 € | 13.750,00 € | 16.445,00 € |

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

***Avis des Commissions***

*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***
*- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable:* ***Favorable***

En réponse à une question de Madame Campion, Monsieur Moal indique que le comité de pilotage est composé des élus majoritaires et services concernés.
Madame Campion regrette que les groupes minoritaires ne soient pas associés à ce groupe de travail, contrairement aux pratiques en vigueur lors des précédents mandats.
Monsieur Soria déclare qu'il n'est pas opportun que les minorités soient associées au projet, au stade où il se trouve actuellement.
Monsieur Kerjean regrette aussi l'absence de consultation des groupes minoritaires, sur de nombreux dossiers (aménagement du Rody…).
Monsieur Moal indique que lorsque le projet démarrera vraiment (à l'issue du travail du programmiste), les minorités seront associées.
Sur le fond du dossier, Monsieur Morucci déclare tout d'abord que le groupe Guipavas Arc En Ciel est favorable à une rénovation de l'école ; il regrette cependant les approximations sur le plan technique. Il demande à nouveau, avant de se prononcer, le lancement d'une étude prospective concernant l'évolution du quartier (constructions, arrivée de nouvelles familles, liens avec le Rody). Il souhaite aussi obtenir des précisions sur le projet d'activités diverses envisagées dans le futur bâtiment. Devant l'absence de réponses à ces questions, Monsieur Morucci conclut en indiquant que le groupe Guipavas Arc En Ciel ne prendra pas part au vote.
Monsieur Soria précise qu'effectivement des projets de mutualisation des salles (au profit des associations du quartier ou à la journée pour d'autres écoles de la commune) sont à l'étude.
Concernant la méthode appliquée, et notamment le recours au programmiste, Madame Melscoët donne lecture d'un extrait de la dernière lettre d'observation de la Chambre régionale des Comptes. Il y est précisé que « dans un souci de bonne information du Conseil Municipal et de sécurisation des procédures de passation des marchés publics, la Chambre recommande à la commune d'améliorer son processus d'évaluation des besoins initiaux. Madame Melscoët conclut en estimant que tel n'était donc pas le cas lors du précédent mandat et qu'aujourd'hui, la méthode est différente.
Madame Campion répond en indiquant que son groupe est aussi favorable au projet mais regrette qu'il ne soit pas associé au comité de pilotage. Elle ajoute qu'une mission a aussi été confiée à un programmiste dans le dossier EHPAD-Maison des Solidarités et que des membres de la minorité étaient associés et en avait suivi le dossier de bout en bout.
Monsieur le Maire indique que la délibération proposée n'est qu'une étape dans le processus de décision qui dépendra aussi des éléments financiers à venir. Il ajoute concernant l'attribution finale des marchés, qu'il s'engage à ce qu'il n'y ait pas de « scandale » ni de « dés pipés», contrairement à des dossiers précédents.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité**
Vote contre : Mmes et M.M. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall.
Refus de vote : Mme Catherine Guyader, M.M. Michel Kerjean, Emmanuel Morucci.

| | |
|---|---|
| **2009.09.74** | **MARCHE DE PROGRAMMISTE POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE KERAFLOC'H**<br>**VALIDATION D'UNE OPTION AU CONTRAT POUR L'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DU CONCOURS D'ARCHITECTE** |

Par délibération du 11 février 2009, le Conseil Municipal a retenu le Groupe Menighetti Programmation associé au Cabinet Armor Economie pour l'étude de programmation concernant la réalisation d'un complexe multipolaire au 40 rue du Douvez (Extension et rénovation de l'école de Kerafloc'h).

La présentation du programme technique détaillé propose un projet estimé à 3.000.000 € TTC nécessitant ainsi la mise en place d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

L'option d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) non retenue au moment de la signature du marché devient donc obligatoire. Le montant de cette option étant de 11 275.00 € HT (13 484.90 € TTC), la Commission d'Appel d'Offres propose de passer un contrat complémentaire pour l'Assistance au Maître d'Ouvrage.

Il est proposé au Conseil de valider cette option et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

***Avis des Commissions***

*-Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable:* ***Favorable***

*-Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***

Monsieur Vigouroux exprime ses réserves sur le montant global du projet, rapporté au nombre d'enfants fréquentant l'école. Jugeant le programme délirant, Madame Campion explique que son groupe votera contre cette délibération, même s'il est favorable au projet dans son principe.

En réaction, Monsieur Moal déclare : *« Personne, ici, ne peut être surpris des réactions de Guipavas Avenir concernant l'investissement ramené à l'effectif de cette rentrée.*
*En effet, l'équipe municipale précédente, s'est illustrée par ses décisions au rabais pour les écoles et sa vision à court terme, avec une gestion du patrimoine public scolaire jamais tournée vers l'avenir et toujours en retard sur les besoins.*
*Les exemples ne manquent pas :*

- *L'école maternelle à Kerafur constituée entièrement de préfabriqués, et construite sans aucun souci de la pédagogie et en ne prenant aucune précaution quant au radon. Heureusement, aujourd'hui nous avons pris le sujet à bras le corps et ce problème grave sera très bientôt résolu.*
- *L'école Hénensal agrandie dans l'urgence avec toujours des préfabriqués, sur lesquels une extension est aujourd'hui impossible et connaissant les soucis habituels de constructions non durables.*
- *Et bien sûr, l'école de Kerafloc'h laissée complètement à l'abandon depuis plus de 15 ans.*

*Désormais les besoins sont anticipés et les projets déboucheront sur des solutions durables.*

*Dans l'avenir, la population du Douvez va connaître une progression sensible, c'est la volonté forte et partagée de Guipavas et de BMO. Et cette volonté a été reçue positivement à l'inspection de l'éducation nationale que nous avons rencontrée à ce sujet précisément.*
*Sans attendre cette évolution positive, dès aujourd'hui, nous pouvons compter 39 enfants habitant à l'Est de Guipavas et étant scolarisés au Relecq Kerhuon et à La Forest Landerneau, sans compter les 7 CM2 aujourd'hui à Pergaud.*
*Ce chiffre démontre que ce projet d'une école dimensionnée à 4 classes répond à un potentiel de population déjà existant.*
*L'équipe précédente a laissé tomber le Douvez, malgré des promesses sans cesse vite oubliées. Aujourd'hui, Guipavas Avenir reste fidèle à ses choix tournés vers le passé.*
*Après avoir combattu l'équipe précédente durant la campagne municipale, les élus Arc En Ciel rejoignent aujourd'hui cette vision étriquée et inadaptée au développement nécessaire de la commune.*
*Ces mêmes élus voudraient faire croire que le projet est démesuré.*
*Permettez-moi de vous rappeler que nous avons fait appel à un programmiste dont la tâche est de transformer les besoins concertés en spécifications fonctionnelles, construites dans le souci de répondre à des normes et notamment en tenant compte des orientations de l'Education Nationale en termes de surfaces cibles, de dispositions, etc …*
*Dans ce projet, vous ne trouverez rien de plus que ce qui répond aux besoins standard d'une école de 4 classes.*
*Il me semble que derrière ces critiques se cache une méconnaissance des besoins en terme d'Education.*

*Les guipavasiens du Douvez seront rassurés de constater que les élus Agir pour Guipavas sont déterminés à anticiper les besoins et à construire l'école de demain, dès aujourd'hui, dans la concertation, dans le souci d'une gestion sérieuse et répondant aux enjeux du développement durable ».*

Madame Grimal ajoute qu'en faisant avancer ce dossier, le groupe Agir pour Guipavas ne fait que respecter ses engagements de campagne ; elle ajoute *« Nous allons moderniser l'école et mettre enfin aux normes les bâtiments - je vous rappelle que l'étage est condamné pour des raisons de sécurité. Ainsi, nous devrions enfin accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants guipavasiens (actuellement logés dans des algecos).*
*Nous anticipons les besoins, nous sommes à l'écoute et nous sommes attentifs aux demandes pressantes des parents d'élèves et des gens du quartier en général.*
*Alors même si Le Douvez est un pôle moins peuplé que le bourg et Coataudon, il est du devoir de la commune de s'en occuper au même titre que les autres quartiers. Comme il est du devoir de la commune de proposer un service public de proximité et de qualité !*
*En conclusion, je m'étonne des réactions des groupes minoritaires car finalement un consensus aurait du se dessiner sur ce projet à la lecture des programmes électoraux ».*

**<u>Décision du Conseil Municipal</u> : Adopté à la majorité**
Votes contre: Mmes et M.M. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall.
Refus de vote: Mme Catherine Guyader, M.M. Michel Kerjean, Emmanuel Morucci.

| 2009.09.75 | RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT |
|---|---|

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'obligation pour les Maires ou Présidents des Etablissements publics compétents, de présenter dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le contenu de ce document est précisé dans un décret en date du 6 mai 1995 et ses annexes.

Par ailleurs, l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux marchés publics et aux délégations de services a institué, pour le délégataire, l'obligation de fournir chaque année à l'autorité délégante, et ce avant le 1er juin, un rapport comportant notamment les comptes qui retracent la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, et une analyse de la qualité de service.

Selon le cadre indicatif préconisé par les textes, le rapport, destiné à informer les élus et le public s'organise dans un schéma général qui comporte les grandes lignes suivantes :

I. La note liminaire : caractéristiques générales, coût du service rendu et évolutions
II. Le service public de l'eau potable
  1. Les indicateurs techniques :
     - production, distribution, consommation, qualité de l'eau
  2. Les indicateurs financiers
     - prix de l'eau, sa composition,
       - o la présentation d'une facture calculée sur la base d'une consommation de référence (120 $m^3$)
       - o les autres indicateurs financiers : dette, annuités, programmes de travaux.

III. Le service public de l'assainissement :
  1. Les indicateurs techniques
     - collecte, épuration, flux des substances polluantes
     - programme d'assainissement et objectifs de réduction des flux.
  2. Les indicateurs financiers :
     - le prix de l'assainissement, avec ses modalités de tarification, les éléments constitutifs du coût
     - la présentation d'une facture calculée sur la base de 120 $m^3$
     - les autres indicateurs financiers : dette, annuités, programmes de travaux.

Chaque commune membre de Brest Métropole Océane est destinataire de ce rapport annuel, pour une présentation au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

L'évolution des prix est la suivante :

| | Janvier 2008 | Janvier 2009 |
|---|---|---|
| Evolution du prix de l'eau | 1,868 € | 1,969 € |
| Evolution du prix de l'assainissement | 1,589 € | 1,693 € |

Par ailleurs, pour un abonné ordinaire situé dans la tranche de 1 à 500 m3, ayant consommé 120 m3 d'eau potable dans l'année, les coûts seraient les suivants:

| | 01/01/2008 | 01/01/2009 |
|---|---|---|
| Consommation eau 120 m3 TTC | 234,96 € | 247,31 € |
| Traitement 120 m3 assainissement TTC | 190,71 € | 203,21 € |
| Total TTC | 425,67 € | 450,52 € |

Le Conseil est invité à prendre connaissance de ce dossier pour l'année 2008 et à en prendre acte.

***Avis des Commissions***

*- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable:* ***Elle prend acte de ce rapport.***
*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Elle prend acte de ce rapport.***

Monsieur le Maire précise à ce sujet que l'échéance du contrat actuel d'affermage est la date du 31 décembre 2012 ; une réflexion est donc déjà engagée, tout d'abord concernant le futur mode de gestion.
Monsieur Le Gall fait remarquer que le pourcentage de hausse s'élève à 6%.

**Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal prend acte du rapport**

| 2009.09.76 | TARIFS PUBLICS 2009 - ADDITIF |
|---|---|

Il est désormais fait obligation aux municipalités de s'assurer de la présence d'agents de sécurité incendie pendant toute la durée d'une manifestation dès lors que celle-ci accueille du public. Ces dispositions ne s'appliquent cependant pas aux activités des clubs ou associations guipavasiens.

Le nombre d'agents présents est déterminé en fonction de la taille du public accueilli.

Il est à noter qu'une parfaite connaissance des lieux et des dispositifs inhérents à la salle (alimentation en énergie, circuits électriques, etc.…) est indispensable pour effectuer cette mission.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter l'additif suivant à la liste des tarifs municipaux 2009 :

Tarif au titre de la prestation sécurité en cas de location de salle : 22,73 € par heure et par personne habilitée.

***Avis des Commissions***

*- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Loisirs/Quartiers/Jumelage/Développement Durable:* ***Favorable***
*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***

En réponse à une question de Monsieur Vigouroux, Monsieur le Maire confirme que, jusque la fin de l'année au moins, ce coût ne sera pas répercuté sur les associations communales.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

| 2009.09.77 | CREATION D'UNE STRUCTURE EXTERIEURE MULTI-SPORTS: DEMANDE DE SUBVENTION |
|---|---|

L'installation d'une structure extérieure multisports, de type city stade, permettra d'équiper le quartier du Vizac d'un outil de proximité en direction des différents publics (Jeune, Famille, Périscolaire).

Cette construction s'inscrit par ailleurs dans un projet de réhabilitation globale du plateau du Vizac.

Le montant total de l'opération, qui s'élève à 40 000 € environ, est susceptible de bénéficier d'une aide du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), d'un montant de 20 %.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le programme global de l'opération
- De solliciter auprès du CNDS la subvention correspondante.

***Avis de la Commission :***

*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***

- *Vie Associative/Culturelle et Sportive/Loisirs/Quartiers/Jumelage/Développement Durable:* ***Favorable***

Monsieur Vigouroux s'étonne de ce projet de délibération, la compétence des aires de jeux étant, selon lui, communautaire.
Monsieur le Maire confirme que ce projet, implanté sur un terrain communal, sera bien communal.
Monsieur Prigent précise que la ville de Plougastel a entrepris une démarche identique voici deux ans.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

| 2009.09.78 | SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AVEC EDF |
|---|---|

La ville de Guipavas a entamé depuis le début de l'année 2009, avec Energence, un bilan énergétique des bâtiments municipaux. Ce travail a pour but de construire un plan d'action afin de réduire la consommation énergétique et en eau de la collectivité.
Afin de valoriser ses efforts, tout en s'inscrivant dans une démarche globale en faveur de notre planète, la ville de Guipavas souhaite donc signer un Contrat d'Economie d'Energie avec la société EDF.
Depuis 2006, l'Etat a décidé de soumettre aux fournisseurs énergétiques, une contrainte d'économie d'énergie. Chaque fournisseur, appelé obligé, devra atteindre un objectif d'économie d'énergie pendant une période donnée.
Dans ce cadre, les collectivités et les fournisseurs peuvent être partenaires et, suivant les projets, ils pourront s'inscrire dans la démarche CEE (Contrat d'Economie d'Energie). En effet, lorsqu'une opération permettra une économie d'énergie, l'obligé aidera financièrement la collectivité, selon les clauses de la convention préalablement signée.
Par la suite, le fournisseur énergétique pourra déposer en son nom le certificat CEE à la DRIRE, l'aidant ainsi à atteindre son objectif d'économie d'énergie.
En conséquence cela impose que les sociétés effectuant des travaux de rénovation pour la collectivité, prêtent une grande attention aux matériaux et aux matériels qu'elles utiliseront, en se conformant autant que possible aux opérations standardisées liées au CEE.
La signature du Contrat d'Economie d'Energie et de ses annexes (voir PJ) entre EDF et la ville de Guipavas s'inscrit dans la volonté constante de la collectivité, d'économiser les énergies pour le respect de notre environnement.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les conditions du partenariat avec EDF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

***Avis des Commissions***

- *Vie Associative/Culturelle et Sportive/Loisirs/Quartiers/Jumelage/Développement Durable:* ***Favorable***
- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***
- *Solidarités/Citoyenneté/Développement Durable :* ***Favorable***

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

| 2009.09.79 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'AILE |
|---|---|

L'Association d'Iroise pour le Logement et l'Entraide (AILE) est engagée depuis près de dix ans dans un plan de développement et de modernisation de son offre « Habitat », visant à répondre aux besoins au plus près de la demande. Contactée pour envisager la reprise du Foyer Logements de Kérivoas et redéfinir sa destination, l'association entend au préalable mener une étude de faisabilité du projet.

Le coût de cette étude est estimé à 12 000 € et l'association sollicite de la part de la commune une participation financière de 3 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande.

***Avis de la Commission***

- *Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable:* ***Favorable***

En réponse à plusieurs questions de Monsieur Habasque qui précise que depuis la dernière réunion de juillet, aucune information n'a été transmise concernant l'EHPAD (personnel ; budget, bail avec BMH), les précisions suivantes sont apportées :

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord l'échéance du 1er janvier 2010, date à laquelle fusionneront les établissements de Kérivoas, Kerlaouena, et la Mapad.
Il ajoute que l'Aile est intéressée par le site de Kérivoas pour y créer un site d'accueil (Foyer des jeunes travailleurs, stagiaires, personnes en difficultés…) et estime que, socialement, ce projet est intéressant. Cependant, avant de prendre toute décision, l'association souhaite réaliser une étude de faisabilité.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

| 2009.09.80 | MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS |
|---|---|

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er octobre 2009 :

Passage à temps complet d'un adjoint administratif de 2ème classe, précédemment à 17,50/35ème

***Avis de la Commission :***

*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable :* ***Favorable***

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

| 2009.09.81 | DECISION MODIFICATIVE N° 3 |
|---|---|

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements de crédits suivants: (voir annexe)

| Section d'Investissement | | Section de Fonctionnement | |
|---|---|---|---|
| **Dépenses** | **202 000.00 €** | **Dépenses** | **36 000.00 €** |
| **Recettes** | **202 000.00** € | **Recettes** | **36 000.00 €** |

***Avis de la Commission***

*- Administration Générale/Communication/Finances/Personnel/Développement Durable :* ***Favorable***

Concernant l'ensemble de la politique budgétaire de la commune, Monsieur Vigouroux craint que cela ne se traduise par une hausse de la fiscalité qui, de surcroit servirait pour partie à financer des dépenses de fonctionnement.

**Décision du Conseil Municipal : Adopte à l'unanimité**
Abstention de Mmes et M.M. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall, Michel Kerjean, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci.

| 2009.09.82 | MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS |
|---|---|

«Depuis de nombreux mois, l'agriculture doit faire face à de graves crises qui remettent en cause le devenir des agriculteurs. Toutes les filières de production son touchées : lait, porc, légumes, viande bovine, lapins et volailles. La filière laitière (producteurs mais aussi entreprises de transformation) se trouve particulièrement dans la tourmente.
Cette situation inédite fragilise l'économie bretonne. De nombreuses exploitations connaissent de graves difficultés financières et leur avenir devient incertain.

L'agriculture dans le Finistère correspond à 9300 exploitations synonymes de 20 000 emplois directs ; avec l'agroalimentaire, cela correspond à 50 000 emplois.

Plus globalement, une étude de Jean Ollivro, géographe, montre que la contribution de l'agriculture à l'économie en Bretagne représente :

- ✓ 30 % des emplois
- ✓ 39 % du chiffre d'affaire des entreprises
- ✓ 34 % des exportations

Ces chiffres prouvent le rôle essentiel de l'agriculture dans l'économie régionale. Devant l'ampleur de la crise actuelle, il est de notre devoir d'agir pour la défense de notre économie, de l'emploi et de l'avenir de nos collectivités locales.
Aussi nous, élus de terrain :

- ✓ apportons notre soutien à nos agriculteurs dans leur combat pour une juste rémunération de leur travail
- ✓ interpellons les représentants professionnels et l'Etat
  - pour la remise en place des outils de gestion et de régulation des marchés au niveau européen
  - pour la mise en place des bases nécessaires à la construction d'une agriculture du XXIème siècle raisonnée, prospère et respectueuse de l'environnement, une agriculture qui sera ainsi source de valeur ajoutée pour notre région et d'équilibre pour ses territoires».

**Décision du Conseil Municipal : Motion adoptée à l'unanimité**

| 2009.09.83 | MOTION EN FAVEUR D'UN SERVICE POSTAL PUBLIC ET CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE |
|---|---|

*Proposée par le groupe Agir pour Guipavas*

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal fait déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduit par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour le retrait du projet de loi postale 2009.

Monsieur Morucci regrette que ce sujet n'ait pas été porté à la connaissance des groupes minoritaires avant la séance du Conseil. Il ajoute que ce sujet de politique nationale ne présente aucun intérêt communal. Il estime aussi qu'il n'y a pas véritablement de projet de privatisation, ni de remise en cause du service public au sens même du terme. Pour des raisons de contenu et aussi de forme (Monsieur Morucci estime que le sujet s'apparente plus à une motion qu'a une délibération) le groupe Guipavas Arc En Ciel ne prendra pas part au vote.
Découvrant également le projet de délibération, Monsieur Vigouroux réclame une suspension de séance, faute de quoi il ne prendra pas part au vote.
Monsieur le Maire reconnait que le terme de délibération est impropre et propose de le remplacer par celui de motion.

**Décision du Conseil Municipal: Motion adoptée à l'unanimité** (refus de vote: Mmes et M.M. Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Jean-Pierre Vigouroux, Anne Campion, Christian Le Gall, Michel Kerjean, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci).

**QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du Plan de Continuité des Activités

Monsieur Gourlay, Directeur Général des Services présente le Plan de Continuité des Activités :

**PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE (P. C. A)**

**EN CAS DE PANDEMIE GRIPPALE DE TYPE A (H1N1)**

---

**- SOMMAIRE –**


**A - GENERALITES 1839**
**- Ce qu'il faut savoir sur la pandémie grippale** 1839
**- Le Plan de Continuité d'Activité** 1840
***2-1. Le plan national*** *1840*
***2-2. Le plan communal*** *1840*
***2-3. But du Plan de Continuité d'Activité*** *1840*
**B – LE CAS DE LA VILLE DE GUIPAVAS 1841**
**- Les objectifs stratégiques** 1841
***1-1. Définition des objectifs*** *1841*
***1-2. Création d'une cellule « Pandémie »*** *1841*
**- Classement des missions** 1841
***2-1. Missions essentielles à maintenir en permanence*** *1841*
***2-2. Missions nouvelles générées par la crise*** *1841*
***2-3. Missions pouvant être différées temporairement*** *1841*
***2-4. Missions pouvant être reportées*** *1841*
***2-5. Mission pouvant être déplacée*** *1841*
**- Préparation à la gestion de la crise** 1842
***3-1. Principes*** *1842*
***3-2. Gestion de la crise*** *1842*
**- Protection de la santé du personnel** 1843
***4-1. Salariés à distance*** *1843*
***4-2. Salariés présents sur leur lieu de travail (cas le plus fréquent)*** *1843*
***4-3. Salariés exposés à des contacts étroits avec le public*** *1843*
***4-4. L'application des mesures d'hygiène*** *1843*
***4-5. Méthodes et moyens de protection des personnels*** *1843*
***4-6. Gestion des déchets de protection*** *1844*
***4-7. Produits d'hygiène*** *1844*
**- Validation du plan** 1844
***5-1. Validation et portée à connaissance du plan*** *1844*
***5-2. Mise à jour du plan*** *1844*

**A - GENERALITES**

**① - Ce qu'il faut savoir sur la pandémie grippale**

**La grippe est une infection respiratoire aiguë**, d'origine virale, très contagieuse. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours. Le malade est contagieux 1 à 2 jours avant que les signes de la maladie n'apparaissent et qu'il se sente malade. Il demeure contagieux pendant la durée de la maladie, soit au total 5 à 10 jours.

**La grippe se manifeste par :**

- De la fièvre (en général plus de 38 °) et un début de maladie respiratoire
- De la toux
- Et au moins un des symptômes suivants :
  - ✓ Mal de gorge
  - ✓ Douleurs aux articulations
  - ✓ Douleurs ou faiblesses musculaires

*N.B – Un malade guéri est immunisé.*

**La contagion se propage** selon deux modes :

- l'un direct (respiratoire) par l'air dans un rayon de 1 à 2 m
- l'autre indirect par contact des mains portées au nez, aux yeux ou à la bouche après avoir touché des surfaces contaminées par des sécrétions respiratoires émises lors de la toux, des éternuements et de la parole

Ainsi, un malade (mais il ne sait pas encore qu'il est malade) éternue et tousse. Les microparticules qu'il projette contamineront :

- les personnes qui sont à proximité et qui vont les inhaler, c'est la contamination directe ;
- les objets situés sur la trajectoire et/ou les mains du malade s'il les a placées devant sa bouche avant de tousser ou d'éternuer.

Tout ce qu'il va ensuite toucher sera contaminé : une rampe d'escalier, une poignée de porte ou de fenêtre, un combiné téléphonique, une souris d'ordinateur, un papier, un robinet de lavabo, un mouchoir, un billet de banque, etc. C'est la contamination indirecte. Il suffit qu'une autre personne touche ces objets et porte ensuite la main à la bouche, au nez, aux yeux pour être, à son tour, contaminée.
Il existe des mesures barrières et des actes réflexes d'hygiène qui peuvent casser ces deux chaînes de transmission et nous protéger mutuellement.

Une **épidémie saisonnière** de grippe peut toucher 5 à 15 % de la population ; elle est localisée et ses conséquences sur la santé sont limitées car il existe un vaccin.

En revanche, **une pandémie grippale** présente des caractéristiques d'une autre ampleur. Elle peut apparaître n'importe où dans le monde, se propager très vite aux autres pays, sans qu'il soit possible de vacciner la population tant que le virus n'a pas été identifié et isolé, ce qui nécessite plusieurs mois. Elle peut toucher une personne sur trois, entraîner la saturation du système de santé et un absentéisme très important au travail. Une pandémie peut donc, par pénurie de personnel, désorganiser la vie du pays touché.

**L'extension d'une pandémie** se fait classiquement en vagues successives pouvant s'installer en 2 à 4 semaines et durer chacune de 2 à 3 mois, séparées de quelques mois, voire davantage. Une extension de la pandémie, sans vagues successives mais avec des pics associés à un fond permanent de cas, est néanmoins possible.

En cas de survenue d'une pandémie en France, tous les responsables doivent s'attendre à un absentéisme important résultant :

- de la difficulté de faire garder les enfants à cause de la fermeture des écoles et des crèches
- des difficultés dans les déplacements (perturbations voire restrictions des transports en commun)
- de la maladie
- de la garde d'un proche malade
- de la mise en quarantaine.

Cette pénurie de personnel est susceptible de mettre le pays au ralenti. Toutes les activités, toutes les entreprises, tous les services seront touchés.

On doit s'attendre à de possibles ruptures, dans les chaînes de livraison de biens et dans les prestations de service (électricité, eau, gaz, courrier, cantine, maintenance, gestion du bâtiment, etc.) et à un risque de saturation des systèmes de communication (internet, téléphonie mobile).

**② - Le Plan de Continuité d'Activité**

Il se définit à deux échelons :

**2-1. Le plan national**

**Le plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale »** définit les niveaux d'alerte, fixe la stratégie générale, les principes d'actions, les dispositions d'organisation, les mesures à prendre et les actions à mener en cas de pandémie. Ce plan est complété par des fiches techniques qui en précisent les modalités.

La stratégie générale de prévention fixée par le plan national impose à tous les opérateurs *« une action permanente de planification, d'information, d'organisation et d'exercices »* pour s'y préparer. Plus clairement encore, il est prescrit dans la fiche G 1, à tous les services de l'Etat, d'établir et de maintenir à jour un **Plan de Continuité d'Activité (PCA).**

**2-2. Le plan communal**

Les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui la gestion d'un certain nombre de services publics essentiels au bon fonctionnement de la société sont, bien sûr, directement concernées.

A ce titre, elles ont la responsabilité, dans le cadre de l'établissement du Plan de Continuité d'Activité, de l'organisation, en mode dégradé, dans le cadre d'un fort absentéisme des services à la population relevant de leurs compétences légales.

Le plan est un bon outil pour identifier les missions prioritaires, réfléchir aux modes d'organisation à mettre en œuvre ainsi qu'aux dispositifs de protection des personnels qui sont, le cas échéant, nécessaires.

**La commune a en charge** :

➞ La police administrative : fermeture d'établissements scolaires et de crèches, obligation de port de masques, la suspension de certaines réunions publiques ou de regroupements non indispensables.

➞ Le maintien du lien social et sanitaire avec la population : recensement des besoins des personnes isolées, âgées ou malades, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité familiale et celle du voisinage.

➞ Le maintien des missions essentielles à la vie collective : Etat-Civil, C.C.A.S., ramassage des ordures ménagères, protection et distribution de l'eau, traitement des eaux usées, maintien du chauffage collectif, maintien voire renforcement des services funéraires.

➞ La contribution à l'organisation de la vaccination pandémique

➞ La communication et l'information des populations en privilégiant le site Web

**2-3. But du Plan de Continuité d'Activité**

Il s'agit de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible malgré un absentéisme important pendant 8 à 12 semaines, en :

⇨ Assurant impérativement les missions essentielles et, si possible, les autres missions déclinées par ordre de priorité

⇨ Mettant en œuvre des mesures de protection du personnel

⇨ Limitant, autant que possible, la propagation du virus au sein de l'organisation.

**B – LE CAS DE LA VILLE DE GUIPAVAS**

**① - Les objectifs stratégiques**

**1-1. Définition des objectifs**

Le Plan de Continuité d'Activité correspond au fonctionnement des différents services en mode dégradé du fait d'un contexte particulier pouvant générer un fort absentéisme.

**1-2. Création d'une cellule « Pandémie »**

**Référent :** Monsieur David GOURLAY, Directeur Général des Services

**Suppléants :**
Monsieur Alain PLOUIDY, Directeur Général Adjoint, chargé des ressources humaines et financières
Madame Madeleine LE BOULC'H, 1ère adjointe au maire, chargée de l'administration générale
Monsieur Jean-Claude LE POULEUF, adjoint au maire, chargé du personnel
Madame Michèle RICHARD, Directrice du pôle Vie Sociale

**② - Classement des missions**

**2-1. Missions essentielles à maintenir en permanence**

⧫ La prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées : Fonctionnement en continu de l'EHPAD de Kerivoas : service obligatoire - P.C.A. spécifique
⧫ L'état civil (identité, naissances, décès, passeports sur RDV…) : pourrait se faire en cas de forte contamination tous les matins de 10H à 12H – 1 à 2 agents
⧫ La sécurité : Inspecteur du Domaine Public en astreinte téléphonique
⧫ L'entretien courant des espaces publics communaux : 2 agents au minimum
⧫ L'entretien lourd des bâtiments leur assurant un fonctionnement décent (toiture, chauffage, fluides, etc.) : 2 agents au minimum
⧫ L'accueil et les renseignements pour la pré-instruction des dossiers d'urbanisme pour le respect des délais légaux (sauf décision gouvernementale allongeant les délais d'instruction) : pourrait se faire en cas de forte contamination par 1 agent tous les jours de 10H à 12H
⧫ La facturation et le paiement des salaires : 2 à 3 agents
⧫ La communication relevant de la santé publique : 1 agent en astreinte téléphonique
⧫ La Maison des Solidarités pour les situations d'urgence sociale

**2-2. Missions nouvelles générées par la crise**

⧫ Service communication pour l'information de la population sur l'évolution de la pandémie sur un feuillet spécial et par le site internet. La presse locale relaiera également l'information.

**2-3. Missions pouvant être différées temporairement**

⧫ L'accueil des jeunes enfants – P.C.A. spécifique crèche municipale
⧫ Le service de gestion des salles
⧫ L'entretien quotidien des locaux (ménage….) selon leur degré d'utilisation
⧫ L'organisation de la saison culturelle

**2-4. Missions pouvant être reportées**

⧫L'entretien courant du patrimoine bâti
⧫L'entretien des espaces verts communaux
⧫La restauration collective scolaire en cas de fermeture des établissements

**2-5. Mission pouvant être déplacée**

Diverses permanences en mairie (COS, Energence, etc.) : seront suspendues sauf législation contraire.

**③ - Préparation à la gestion de la crise**

**3-1. Principes**

**3-1.1. Permanence de la fonction de direction**

Le Directeur Général des Services, ou le Directeur Général Adjoint, en cas d'absence du D.G.S. assure la coordination des différents services pour les maintenir en activité au niveau le plus haut possible suivant l'absentéisme, tout en protégeant les personnes exposées.

**3-1.2. Rédaction des fiches de tâches et de procédure**

Les procédures propres à chaque service ont été rédigées de façon qu'un autre collègue puisse assurer, à minima, la continuité de ce service. Il est à préciser qu'aucun service ne repose sur un seul agent et que la polyvalence et la complémentarité dans les tâches ont toujours été privilégiées dans n'importe quel service.

**3-1.3. Définition des méthodes de travail**

Suivant le taux d'absentéisme, les déplacements seront limités, les réunions en groupes minorées pour limiter les contacts humains, en privilégiant les moyens technologiques de communication : internet – conférence téléphonique – correspondance électronique/courriel.

**3-1.4. Télétravail**

Certaines missions peuvent s'effectuer à distance par télétravail et leur réalisation est subordonnée à l'accord de la Direction Générale.

**3-1.5. Plan de communication interne**

Tous les agents seront informés impérativement du plan d'actions mis en œuvre dans la collectivité au cours de deux séances de travail et d'information fixées au 16 septembre 2009 et au 18 septembre 2009.
Tous les élus seront informés lors du conseil municipal du 30 septembre 2009.

**3-2. Gestion de la crise**

**3-2.1. Disposition de gestion de crise interne**

Les agents fonctionnent déjà en binôme dans les services administratifs et une absence **jusqu'à 50 %** peut être absorbée dans ce même service.

En effet, leur formation couplée à un esprit de polyvalence et de complémentarité doit permettre de passer le pic épidémique et d'assurer au mieux le service au public.

**3-2.2. Congés – Formation – R.T.T.**

Suivant l'absentéisme, les congés de toute nature, les formations, les R.T.T. seront reportés y compris, au besoin, après le 31 Décembre de l'année en cours, date butoir pour les congés.

**3-2.3. Redéploiement et renfort**

Des redéploiements peuvent être imaginés d'un service à un autre en fonction de l'urgence des situations, de la nécessité d'assurer les missions essentielles décrites au 2.1 et de la compétence des agents.

Dans le même esprit, des renforts peuvent être et seront sollicités en privilégiant les personnes ayant déjà travaillé temporairement (remplacements, saisonniers…) pour la collectivité. Le Centre de Gestion du Finistère pourrait également se voir sollicité suivant le type de missions à exercer et plus particulièrement dans le domaine administratif.

**3-2.4. Outils d'aide à la gestion de crise**

Un tableau de bord pour le suivi de l'absentéisme de notre effectif sera réalisé par le service des Ressources Humaines et alimentera les statistiques locales et nationales.

**④ - Protection de la santé du personnel**

La collectivité est tenue d'assurer la santé et la sécurité de tous ses employés. Aussi, une évaluation des risques au travail a été consignée dans le Document Unique établi en 2007 par unité de travail en vue de déterminer les mesures de prévention appropriées.

Le dispositif général de prévention et de protection doit être étendu aux risques pouvant survenir en période de pandémie.

Trois types de situation peuvent être identifiées :

**4-1. Salariés à distance**

Les salariés travaillant à distance ne sont pas exposés à des contacts humains variés et nombreux.

Dans ce cas, la collectivité n'a pas à prendre de mesures particulières de protection mais demande à ces agents de se référer aux consignes des autorités sanitaires générales : lavage des mains et usage unique des serviettes jetables en cas de besoin.

**4-2. Salariés présents sur leur lieu de travail (cas le plus fréquent)**

Les consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité sont applicables dans la collectivité de manière renforcée, ce qui se traduit par un accroissement de fréquence de lavage des mains.
Des solutions hydro-alcooliques seront à disposition dans chaque lieu dédié au lavage des mains.

**4-3. Salariés exposés à des contacts étroits avec le public**

Pour ces agents, le risque de transmission du virus s'avère être plus élevé puisque l'activité professionnelle implique une surexposition à des facteurs d'origine environnementale.

Dans ce cas, la collectivité fournira les équipements de protection individuelle dont les masques FFP2 et des gants à usage unique suivant les postes occupés.

**4-4. L'application des mesures d'hygiène**

Tout agent se doit d'appliquer régulièrement les mesures d'hygiène suivantes, sur et en dehors de son temps de travail :

- Se couvrir la bouche lorsque l'on tousse
- Se couvrir le nez chaque fois que l'on éternue
- Se laver les mains plusieurs fois par jour et immédiatement après s'être mouché
- Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs en papier à usage unique que l'on jette immédiatement à la poubelle
- Utilisation d'essuie mains à usage unique jetable immédiatement après usage ou sèche-mains automatique
- Ventilation des lieux de travail par ouverture régulière des fenêtres : au moins deux fois par jour pendant 10 minutes

Toutes les unités de travail disposeront donc de produits désinfectants et de serviettes jetables.
Les agents amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions seront dotés de produits individualisés de type gel hydro-alcoolique. Des gants jetables seront également mis à disposition des agents lorsqu'ils évolueront dans un environnement fortement sollicité avec le public.

**4-5. Méthodes et moyens de protection des personnels**

Les agents assumant les tâches d'accueil dans les services administratifs : Ville et CCAS sont les plus exposés. Il s'agit des services ci-identifiés :

- Etat-Civil – Elections
- Urbanisme
- Service communication
- C.C.A.S. - Maison des Solidarités
- Affaires Scolaires
- Maison de l'Enfance
- Service Jeunesse/Enfance/CMJ - Maison des Jeunes

Ils porteront un masque de type FFP 2 avec obligation de changement régulier. Les masques seront fournis par la collectivité ainsi que les gants jetables à usage unique.

**4-6. Gestion des déchets de protection**

Les masques usagés doivent être mis dans un sachet, disposant d'un lien, déposé lui-même dans une poubelle fermée.

**4-7. Produits d'hygiène**

Les agents chargés du nettoyage des locaux utiliseront les produits ménagers habituels avec port de gants « spécial nettoyage ». Ils interviendront plus précisément sur les surfaces et les articles partagés avec d'autres : tables dans les établissements scolaires, poignées de portes, interrupteurs, chasses d'eau, télécommandes, matériels de reprographie mis à disposition de plusieurs services.

Pour les entreprises prestataires, le contenu des contrats pourra être revu pour s'adapter aux situations recensées dans les locaux et concentrer leurs efforts sur les locaux, surfaces, mobilier et matériels fortement exposés aux contacts.

**⑤ - Validation du plan**

**5-1. Validation et portée à connaissance du plan**

Le Plan de Continuité de l'Activité devra être validé par le Bureau Municipal après avoir été soumis aux représentants du personnel dont les Syndicats sont représentés au Comité Technique Paritaire de la Collectivité.

Il sera alors diffusé à chaque élu et à chaque agent.

**5-2. Mise à jour du plan**

Le Plan de Continuité de l'Activité sera mis à jour aussi rapidement que possible suivant les situations non prévues au présent plan.

Plan validé en CTP le 2 septembre 2009 à l'unanimité.
Plan validé en Bureau municipal le 2 septembre 2009 à l'unanimité.

Fait à GUIPAVAS, le 16 septembre 2009

Le Directeur Général des Services,
Référent Pandémie

***David GOURLAY***

Le Maire,

***Alain QUEFFELEC***

Démission de Monsieur Vigouroux.

Monsieur Vigouroux donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal.
*« Monsieur le Maire, Chers Collègues,*
*Pour convenance personnelle, j'ai pris la décision, pour le mandat actuel, de démissionner de ma fonction de conseiller municipal. Cette décision prend effet à l'issue de ce conseil municipal du 30 septembre.*
*Durant 14 ans ½ ; 13 années dans la majorité municipale, comme adjoint aux finances et 1 an ½ dans l'une des deux minorités, j'ai toujours eu le seul souci, dans le cadre de mes convictions, d'œuvrer pour le développement de notre ville, pour le bien-être de tous les Guipavasiennes et Guipavasiens, dans le respect des personnes et de tous les élus.*
*Je vous invite, chacune et chacun des membres de conseil, majorité et minorités, à continuer à travailler dans ce même esprit. Bonne chance à vous tous…dans l'intérêt de Guipavas.»*

Monsieur le Maire et plusieurs élus rendent hommage au travail d'élu accompli par Monsieur Vigouroux durant 14 années.

La séance est levée à 22 h 40